

**Sujet :** Enquête publique Arrêté préfectoral n° R 02 2022 05 04 00004 du 25 juillet 2022

**De :** > cig.sarl972 (par Internet)

**Date :** 05/09/2022 à 17:29

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Je suis habitant du lotissement la Charmette à Morne Calebasse depuis décembre 1988

Ma parcelle se trouve à environ 40m en aval de la limite actuellement définie de la partie Nord du grand glissement.

J'ai vécu les 2 phases de mai 2011 et aout 2011 du glissement de terrains

Comme pour les parcelles expropriées qui font l'objet de la présente enquête publique, ma parcelle ainsi que toutes celles du quartier sont classées en aléa fort pour le risque de mouvements de terrains.

Des signes précurseurs du grand glissement de 2011 avaient été observés quelques années avant mai 2011 notamment à l'Allée des Manguier du lotissement la Charmette

Actuellement des signes précurseurs et l'analyse, par un expert indépendant, de quelques relevés du suivi du glissement dont la ville de Fort de France a la responsabilité indiquent que l'ensemble du versant bouge de manière significative. La ville de Fort de France a confié à un bureau d'étude le suivi de ce glissement.

En effet comme on en déduit de la page 12 du rapport de juin du CGEDD la ville de Fort de France dépend totalement d'un bureau d'étude pour le suivi et les décisions techniques concernant le glissement. Le rapport du CGEDD est une des pièces de ce dossier d'enquête publique.

Des fissures et autres apparaissent sur ma maison et ma parcelle à cause très probablement des mouvements des sols comme l'indique l'expert. Nous souhaitons que les erreurs du passé ne se reproduisent pas et qu'en tant qu'habitants nous n'ayons pas à subir à nouveau les conséquences dramatiques d'un nouveau glissement.

Je demande par conséquent à M. le maire Didier Laguerre de me transmettre la totalité des rapports du suivi du glissement depuis son autorisation au retour en décembre 2015 dans le lotissement après plus de 4ans et demi d'interdiction d'habiter.

Ces rapports seront transmis à un expert indépendant qui pourra les analyser sur une longue période soit décembre 2015 à ce jour afin de prévenir à nouveau un éventuel sinistre. Cela permettra de compléter l'analyse des 3 rapports que M. le maire m'a transmis. M. le maire m'a indiqué qu'en février 2022 il y avait eu 32 rapports.

Le maire est normalement tenu de me fournir tous ces rapports car la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratif) le lui a notifié. La CADA est un organisme public indépendant.

En tant qu'habitants il est important voire essentiel que nous soyons réellement et objectivement informés du risque existant comme prévu par la loi.

Je réitère donc publiquement cette fois ma demande à M. le maire Didier Laguerre

Charles REYAL

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

observationsenquetepublique.pdf

379 Ko

## ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral n° R 02 2022 05 04 00004 du 25 juillet 2022

Fort de France le 05/09/2022

Je suis habitant du lotissement la Charmette à Morne Calebasse depuis décembre 1988

Ma parcelle se trouve à environ 40m en aval de la limite actuellement définie de la partie Nord du grand glissement.

J'ai vécu les 2 phases de mai 2011 et aout 2011 du glissement de terrains

Comme pour les parcelles expropriées qui font l'objet de la présente enquête publique, ma parcelle ainsi que toutes celles du quartier sont classées en aléa fort pour le risque de mouvements de terrains.

Des signes précurseurs du grand glissement de 2011 avaient été observés quelques années avant mai 2011 notamment à l'Allée des Manguier du lotissement la Charmette

Actuellement des signes précurseurs et l'analyse, par un expert indépendant, de quelques relevés du suivi du glissement dont la ville de Fort de France a la responsabilité indiquent que l'ensemble du versant bouge de manière significative. La ville de Fort de France a confié à un bureau d'étude le suivi de ce glissement.

En effet comme on en déduit de la page 12 du rapport de juin du CGEDD la ville de Fort de France dépend totalement d'un bureau d'étude pour le suivi et les décisions techniques concernant le glissement. Le rapport du CGEDD est une des pièces de ce dossier d'enquête publique.

Des fissures et autres apparaissent sur ma maison et ma parcelle à cause très probablement des mouvements des sols comme l'indique l'expert. Nous souhaitons que les erreurs du passé ne se reproduisent pas et qu'en tant qu'habitants nous n'ayons pas à subir à nouveau les conséquences dramatiques d'un nouveau glissement.

Je demande par conséquent à M. le maire Didier Laguerre de me transmettre la totalité des rapports du suivi du glissement depuis son autorisation au retour en décembre 2015 dans le lotissement après plus de 4ans et demi d'interdiction d'habiter.

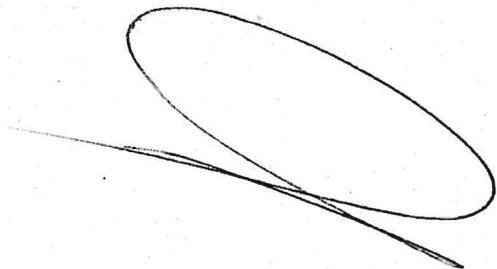
Ces rapports seront transmis à un expert indépendant qui pourra les analyser sur une longue période soit décembre 2015 à ce jour afin de prévenir à nouveau un éventuel sinistre. Cela permettra de compléter l'analyse des 3 rapports que M. le maire m'a transmis. M. le maire m'a indiqué qu'en février 2022 il y avait eu 32 rapports.

Le maire est normalement tenu de me fournir tous ces rapports car la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratif) le lui a notifié. La CADA est un organisme public indépendant.

En tant qu'habitants il est important voire essentiel que nous soyons réellement et objectivement informés du risque existant comme prévu par la loi.

Je réitère donc publiquement cette fois ma demande à M. le maire Didier Laguerre

Charles REYAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke that tapers to the right.